

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8074
18 juillet 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, DATES DU 18 JUILLET 1967, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre en date du 17 juillet 1967 (S/8070) du représentant permanent de la République arabe unie.

Il ressort clairement de cette lettre que le Gouvernement de la République arabe unie admet que l'initiative des graves violations du cessez-le-feu dans le secteur du canal de Suez les 14 et 15 juillet a été prise par les forces armées de la République arabe unie qui sont donc responsables des lourdes pertes en vies humaines et des dommages causés par cet acte purement gratuit.

La lettre du représentant permanent de la République arabe unie vise à justifier cet acte sur la base d'une interprétation arbitraire et unilatérale des résolutions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu.

La lettre du représentant permanent de la République arabe unie contient de nouveau des menaces contre mon pays. Comme l'expérience l'a montré, des menaces et des actes de ce genre sont lourds de conséquences graves.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent d'Israël
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Gideon RAFAEL

67-17017

